

# TCHALA DEVLOPMAN

## One-Pager : **Justice Sociale**

Par Sebastien DUVERSEAU

**PROJET TCHALA DEVLOPMAN**

**Rapport sur la thématique :** Justice Sociale

**Rédaction :** Sebastien DUVERSEAU

**Lecture critique :** Marie Judith SAINVAL, Jameson PIERRE-LOUIS, Jacques LETANG

Novembre 2024

**« État de Droit et Justice Sociale en Haïti : L'innovation pour relever les défis persistants et renforcer leur effectivité »**

**Introduction**

La justice sociale se rapporte à la manière dont les biens sociaux sont distribués au sein d'une société, en tenant compte des principes de mérite, de besoins et d'efforts (Walzer, 1983). Elle est une constituante essentielle pour maintenir la confiance du public dans les institutions républicaines et pour prévenir l'abus de pouvoir. L'existence d'une justice forte et indépendante est un pilier incontournable au bon fonctionnement de l'État de droit, garantissant l'égalité et le respect des libertés individuelles (Castor et al, 2013). Ainsi, l'efficacité de l'appareil judiciaire influence directement la concrétisation de cette équité, en assurant l'impartialité dans l'application des lois et en veillant à leur application par tous, gouvernés et gouvernants. Pour autant, dans le contexte haïtien, la primauté du droit et l'équité sociale semblent être des remparts fragiles face aux défis socioéconomiques majeurs. La corruption généralisée, les conséquences des catastrophes naturelles successives, la violation systématique des droits humains caractérisée par l'exploitation économique, la marginalisation sociale, l'oppression structurelle, les bévues judiciaires dont l'impunité, les conditions carcérales inhumaines, la détention préventive prolongée, le népotisme dans le système viennent accentuer les souffrances d'un peuple déjà en difficulté (Amnesty International, 2023 ; BINUH, 2024 ; HRW, 2023). Face à ces défis, une approche holistique est nécessaire. Ce document vise à identifier des mesures concrètes pour renforcer l'équité distributive et restaurer l'État de droit en Haïti. Nous examinerons des initiatives réussies dans d'autres pays et évaluerons leur adaptabilité aux réalités spécifiques du pays.

## 1. Identification des problèmes cruciaux

### 1.1. Partialité de la Justice (BINUH, 2023 ; CIDH, 2022 ; UNDP, 2023)

Une société juste et démocratique repose sur le principe fondamental d'une justice impartiale, assurant à chaque individu un traitement équitable devant la loi, sans égard à son statut social, sa richesse ou son pouvoir politique (Rawls, 1971). Toutefois, notre système de justice peine à respecter ces principes. Elle affiche un déficit criant de protection des droits individuels. La persistance des disparités judiciaires accentue les écarts et compromet l'équité devant la loi. Par conséquent, une bonne frange de la population, en l'occurrence, les groupes marginalisés, dont les femmes, les enfants, les personnes à mobilité réduite et les minorités sexuelles, ainsi que les personnes en situation de précarité économique font face à des niveaux alarmants de violence, d'exploitation et de discrimination, les excluant de facto de la société (Nègès Mawon, 2023). Cette situation fragilise la sécurité et pérenne l'injustice sociale.

### 1.2. Défaillance structurelle du système judiciaire (Justin, 2018 ; CIDH, 2005)

Les infrastructures judiciaires désignent l'ensemble des ressources matérielles, logistiques et humaines nécessaires au bon fonctionnement du système judiciaire, comprenant les tribunaux, les équipements, le personnel judiciaire et les technologies de l'information. Elles réduisent les retards, fournissent au personnel les outils nécessaires et améliorent l'accessibilité, la transparence et la sécurité des informations via des systèmes de gestion de cas électroniques (Cadiet et al, 2014). Cependant, en Haïti, il est fréquent de constater des délais excessifs dans le traitement des affaires judiciaires, ainsi que le manque de formation et de ressources pour les juges, les avocats et les autres professionnels du droit, ce qui remet souvent en question la qualité des jugements et des décisions rendues. De plus, la fraude et/ou la manipulation des dossiers judiciaires sont des problèmes persistants. La frustration et la méfiance du public envers le système sont amplifiées par ces défis.

### 1.3. Défis de gouvernance et pratiques inappropriées (IJDH, 2023 ; WJP, 2022)

Un système judiciaire plus équitable, efficace et respecté est obtenu grâce à une gouvernance saine et transparente. Cela se traduit par un rétablissement de l'État de droit, une croissance de la confiance publique, une amélioration de l'efficacité administrative et une promotion de la vie sociale (Bernatchez, et al, 2021). En revanche, chez nous, la corruption judiciaire est endémique, avec des juges et des avocats fréquemment accusés de recevoir des pots-de-vin afin d'influencer les jugements. De plus, l'usage de mauvaises pratiques, telles que le non-respect du tarif



judiciaire et la détention préventive prolongée, met sérieusement en péril la crédibilité et l'efficacité du système judiciaire (USAI D-JSSP, 2022).

#### **1.4. Imperméabilité institutionnelle à l'innovation (Verlin, 2014 ; Banque Mondiale, 2017 ; OCDE, 2021 ; CEPALC, 2005)**

La capacité d'une institution à accepter et à intégrer de nouvelles idées, de nouvelles approches de management, technologies et méthodes de travail est cruciale pour assurer l'État de droit et favoriser la justice sociale. Il est essentiel que toute institution, forte et indépendante, soit transparente, responsable et capable de fournir des services publics de qualité à tous les citoyens (Acemoglu & Robinson, 2015 ; Fukuyama, 2011). Nos institutions, cependant souffrent d'un manque d'effectivité chronique caractérisé par la corruption généralisée, le népotisme et l'inefficacité administrative (Jabouin, 2020).

## **2. Solutions existantes faisables**

### **2.1. Améliorer l'indépendance judiciaire et encourager les droits individuels grâce à la sensibilisation et à l'inclusion**

L'expérience juridique et l'intégrité professionnelle sont des critères objectifs pour choisir les juges au Rwanda et en Nouvelle-Zélande, garantissant ainsi une magistrature impartiale et indépendante (Rovetta, 2017 ; HRW, 2008 ; Amnesty International, 2023). Le Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ) a été mis en place au Togo dans le but de renforcer l'autonomie du système judiciaire et d'améliorer l'accès à la justice (UNDP, 2009). En outre, des mesures sont prises dans de nombreux pays afin de renforcer la préservation des droits fondamentaux des citoyens. La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) propose, par exemple, des sessions d'information et des ateliers visant à sensibiliser les citoyens à leurs droits en matière d'égalité et de non-discrimination. La CCDP surveille régulièrement les politiques et les pratiques des institutions publiques et privées pour s'assurer qu'elles respectent les droits individuels et elle intervient en cas de violations avérées. Des actions similaires sont entreprises en Inde afin de sensibiliser le public aux droits des personnes handicapées et de favoriser l'égalité, telles que la Loi sur les Droits des Personnes Handicapées. Des initiatives gouvernementales ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des enfants pauvres, en particulier en ce qui concerne la nutrition et la santé, et de favoriser l'éducation des filles (POCSO Act).

### **2.2. Optimiser les compétences des acteurs judiciaires et des infrastructures**



La formation continue des acteurs de justice et la modernisation des infrastructures judiciaires ont été largement investies dans de nombreux pays. L'instauration des tribunaux spécialisés comme ceux expérimentés en Afrique du Sud raccourcit la durée des procédures, améliorent la coordination avec les autres acteurs du système judiciaire, notamment les procureurs et les agents de probation, et permettent aux juges de mieux connaître les particularités des cas qu'ils traitent (Cloutier, 2020 ; UNICEF, 2010). En Norvège, des formations continues sont proposées par l'Académie nationale de la justice, tandis que l'utilisation de technologies avancées permet d'améliorer l'efficacité des procédures (Nguyen Duy, 2021). Singapour a mis en place des séminaires internationaux à travers le Singapore Judicial College. Le Centre de Formation Judiciaire du Sénégal travaille en collaboration avec des organisations internationales afin de renforcer les compétences des acteurs de la justice.

### **2.3. Renforcer les mécanismes de surveillance institutionnelle et participation citoyenne**

La création de commissions de surveillance indépendantes et l'engagement citoyen sont des pratiques essentielles pour renforcer la démocratie et la transparence. À titre d'illustration, la Belgique a créé des organismes autonomes chargés de la surveillance des prisons, tandis qu'aux États-Unis, des villes telles que New York et Chicago ont mis en œuvre des budgets participatifs afin d'impliquer les citoyens dans la gestion des fonds publics. En Colombie, des mesures significatives ont également été prises pour lutter contre la corruption et renforcer la reddition de compte dans le gouvernement, avec la mise en place de la Commission Nationale de Moralisation et du Bureau du Contrôleur Général de la République. Des réformes législatives, comme la Loi sur la Transparence et l'Accès à l'Information, ont été adoptées pour garantir un accès public aux informations gouvernementales et renforcer la surveillance citoyenne sur les activités gouvernementales.

### **2.4. Réforme systémique**

La réforme du système est essentielle pour lutter contre l'incapacité des institutions à s'ajuster à l'innovation. Le modèle de bonne gouvernance et d'innovation institutionnelle de la Suède met en évidence l'importance d'une approche systémique qui inclut la transparence, une culture d'apprentissage, la collaboration entre le public et le privé et l'investissement en recherche et développement. (OCDE, 2023 ; Transparency International, 2023). Un autre cas de réforme systémique réussi est celui de la Géorgie, pays en développement qui a adapté ses institutions publiques dans les années 2000. Afin de combattre la corruption et d'améliorer l'efficacité administrative, le pays a mis en œuvre une réforme complète de la police,



simplifié les procédures bureaucratiques et mis en œuvre des technologies de l'information afin d'accroître la transparence. Des guichets uniques pour les services publics ont également été mis en place par le gouvernement, offrant aux citoyens la possibilité d'accéder à différents services en un seul endroit, ce qui a permis de réduire les délais et les risques de corruption. Des dispositifs de surveillance stricts et des vérifications régulières ont été mis en place afin d'assurer le respect des nouvelles normes de gouvernance.

### 3. Résultats des solutions existantes faisables

**3.1.** Les réformes visant à renforcer l'indépendance judiciaire et à promouvoir les droits individuels ont montré des résultats significatifs dans plusieurs pays. Au Rwanda, des réformes judiciaires ont augmenté la confiance publique dans le système judiciaire de 28% en 2006 à 70% en 2018 selon le Rwanda Governance Board. En Nouvelle-Zélande, le pays se classe 8e sur 128 en termes d'indépendance du système judiciaire selon l'indice de l'État de droit 2023 de la Fondation du World Justice Project (WJP, 2023). De plus, avec un score de 85/100 en 2023, la Nouvelle-Zélande est régulièrement classée parmi les pays les moins corrompus au monde par Transparency International. Au Togo, le Programme national de modernisation de la justice (PNMJ) lancé en 2009 a amélioré l'efficacité, l'accessibilité et la transparence du système judiciaire, avec une formation accrue des professionnels de justice grâce au Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ). En Inde, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 64,8% en 2001 à 78% en 2018, selon le Ministère indien des Affaires féminines et du Développement de l'enfant. De plus, la Loi sur les personnes handicapées adoptée en 2016 a renforcé la protection de leurs droits, avec un taux d'alphabétisation des personnes handicapées passant de 49,3% en 2001 à 59,3% en 2011 selon le recensement. Enfin, en abrogeant la Section 377 du Code pénal indien en 2018, l'Inde a dépénalisé les relations homosexuelles entre adultes consentants, marquant ainsi une avancée majeure pour les minorités sexuelles. Au Canada, en 2022–2023, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a renforcé son engagement envers la promotion des droits de la personne et la sensibilisation du public aux obstacles systémiques et spécifiques à l'égalité. Dans cet objectif, elle a procédé à une mise à jour de ses règles relatives aux plaintes en matière de droits de la personne, en y incluant de nouvelles dispositions pour favoriser l'inclusion et l'accessibilité. Ces efforts ont eu un impact significatif : en 2020, la CCDP a reçu des plaintes de la part de 49 000 personnes et a accepté 1 030 plaintes. Ces données récentes démontrent que la CCDP a pris des mesures



concrètes pour sensibiliser et protéger les droits individuels au Canada. Les campagnes de sensibilisation, les vérifications, les interventions judiciaires et les initiatives de diversité et d'inclusion contribuent à un impact positif sur la société canadienne, renforçant ainsi la protection des droits fondamentaux pour tous les citoyens.

**3.2.** L'optimisation des compétences des acteurs judiciaires et des infrastructures a été un domaine d'investissement majeur dans de nombreux pays. En 1993, l'Afrique du Sud a instauré des tribunaux spécialisés dans les délits sexuels afin de mieux aider les femmes et les enfants victimes d'agressions sexuelles (Sadan, 2001). Ces tribunaux étaient occupés par des policiers, des enquêteurs, des procureurs, des travailleurs sociaux et des professionnels de la santé formés aux questions de violence sexuelle. Les membres du personnel collaborent à tous les niveaux du processus pénal afin d'apporter une assistance aux victimes et de mener des enquêtes et des poursuites efficaces dans les affaires de crimes sexuels. Le rapport annuel de 2017-2018 sur l'implantation de la Criminal Law (Sexual Offences and Related Matters) Amendment Act 32 of 2007 révèle que les taux moyens de condamnation dans les tribunaux spécialisés de 2015 à 2018 étaient supérieurs à 70 % (DoJ&CD, 2018). D'après un représentant de la National Prosecuting Authority (Autorité chargée des poursuites), la création de ces tribunaux a permis d'augmenter le nombre des condamnations et de réduire la durée de traitement des dossiers, de trois à cinq ans à moins de six mois. Le gouvernement norvégien a investi dans la numérisation des dossiers judiciaires. Cela a permis aux juges et aux autres professionnels du droit d'accéder plus facilement aux informations dont ils ont besoin. Le gouvernement a également investi dans la formation des juges et des autres professionnels du droit à l'utilisation des technologies numériques. Le Centre de Formation Judiciaire du Sénégal travaille en collaboration avec des organisations internationales, telles que l'OHADA et l'UNODC, afin de renforcer les compétences des acteurs de la justice. Le Centre propose des formations sur divers sujets, tels que le droit commercial, le droit pénal et les droits de l'homme.

**3.3.** Dans de nombreux pays, le renforcement des dispositifs de surveillance institutionnelle et la participation citoyenne ont produit des résultats probants. En Colombie, l'instauration de la Commission Nationale de Moralisation et du Bureau du Contrôleur Général de la République, couplée à la Loi sur la Transparence et l'Accès à l'Information, a significativement réduit les cas de corruption dans le secteur public de 50% en dix ans. L'Office du



Procureur général a traité 2 314 signalements de corruption entre 2016 et 2019, avec 441 enquêtes en cours et environ une centaine de condamnations, illustrant une efficacité accrue des mécanismes de contrôle. L'indice de perception de la corruption, selon Transparency International, est passé de 36 en 2012 à 40 en 2023, reflétant une amélioration notable. En Belgique, un Comité indépendant de contrôle des prisons a réduit de 20% les incidents violents en cinq ans. Aux États-Unis, à New York, le budget participatif a permis de financer plus de 10 000 projets choisis par les citoyens, générant des investissements de plus de 1 milliard de dollars dans les quartiers défavorisés

- 3.4.** Grâce à l'implémentation de réformes systémiques, il est prouvé qu'une approche globale peut donner des résultats notables. En s'attaquant à la corruption et à l'inefficacité administrative, la Géorgie est considérée comme un modèle de réforme institutionnelle par des organisations internationales. La mise en place de la réforme de la police a abouti à une force professionnelle et autonome, ce qui a entraîné une augmentation de la confiance du public de 9 % en 2004 à 52 % en 2018. La réduction du nombre de démarches administratives de 280 à 60 a entraîné une diminution du temps nécessaire pour créer une entreprise, passant de 2 mois en 2003 à 2 jours en 2018 (Banque mondiale). La digitalisation des services publics a entraîné une augmentation de l'accès à Internet de 16% en 2003 à 94% en 2023. En 2018, la mise en place de 170 guichets distincts a simplifié l'accès aux services publics et diminué la corruption. L'État de droit a été renforcé par des mesures de surveillance rigoureuses, telles qu'un procureur général indépendant et une agence anti-corruption. Grâce à ces réformes, la corruption a été diminuée, avec un indice de perception de Transparency International passant de 20 en 2004 à 53. La Suède se distingue comme un modèle de gouvernance et d'innovation institutionnelle, reposant sur quatre piliers fondamentaux : transparence, culture d'apprentissage, collaboration public-privé et investissement en R&D. En 2023, 82% des citoyens suédois estiment que le gouvernement est transparent, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 56% (Transparency International, 2023). Le pays investit 6,3% de son PIB dans l'éducation et la recherche, la plaçant au premier rang mondial pour l'alphabétisation des adultes et les compétences en sciences et mathématiques (PISA, 2018). Les partenariats stratégiques avec le secteur privé, les universités et les institutions publiques ont conduit à des percées technologiques majeures dans les télécommunications, les transports et la justice.

#### 4. Adaptation et application des solutions existantes faisables



Notre système judiciaire est aux prises à de multiples obstacles qui compromettent son efficacité et sa capacité à garantir une justice équitable pour tous. En s'appuyant sur les modèles de réforme susmentionnés il est possible de les adapter à notre réalité, du même coup renforcer nos institutions et optimiser l'administration de la justice. La loi du 13 Novembre 2007 confère au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) la mission de garantir le bon fonctionnement de la justice. Cette institution est chargée de réguler les dysfonctionnements, de sanctionner les dérives, et de responsabiliser les acteurs de la chaîne judiciaire. Toutefois, le CSPJ peine à remplir efficacement cette mission, notamment en raison de la complexité du contexte actuel. Plusieurs facteurs y contribuent :

- a) Manque d'autonomie et de moyens : Le CSPJ, souvent dépendant de la volonté de l'Exécutif et sous son influence n'a pas toujours les ressources nécessaires pour remplir pleinement ses responsabilités.
- b) Déficit de communication et de sensibilisation des citoyens : De nombreux citoyens ignorent le rôle de celui-ci et les voies de recours qui leur sont accessibles pour dénoncer les abus ou les dysfonctionnements dans le système.

D'autres en plus, la crise sécuritaire qui secoue le pays complique davantage l'accès à la justice et rend difficile l'exercice de ses prérogatives par le personnel judiciaire. Les citoyens peinent à exercer leur recours en justice, et les acteurs de justice sont souvent dans l'incapacité de siéger en toute sécurité.

#### **4.1. Vers une réforme intégrée : Le Programme de Réforme Judiciaire et de Renforcement de l'État de Droit en Haïti (PREJUREDH)**

Devant un tel panorama, le Programme de Réforme Judiciaire et de Renforcement de l'État de Droit en Haïti (PREJUREDH) se présente comme une initiative prometteuse et viable. Ce programme propose une méthode globale qui vise à moderniser les procédures, accroître la transparence et mettre en place des réformes institutionnelles ambitieuses. Son fondement repose sur des actions concrètes visant à assurer un accès équitable à la justice, combattre la corruption et rétablir la confiance des citoyens envers leurs institutions judiciaires.

##### **4.1.1. Mise en place d'un système d'alerte précoce et lutte contre la corruption**

Dans ce contexte, un système d'alerte précoce pourrait être mis en place pour signaler rapidement les abus, dysfonctionnements ou actes de corruption dans le système judiciaire. Ce dispositif permettrait de détecter rapidement les failles et de prendre des mesures correctives immédiates.

De plus, la corruption reste et demeure un problème persistant. Des institutions comme l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)



et l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) devraient être dotées d'une autonomie renforcée et d'une totale indépendance pour leur permettre de mener à bien leur mission. Le modèle inspiré du système sud-africain pourrait être envisagé avec la création de tribunaux spécialisés, chargés des affaires complexes, notamment celles liées à la corruption, les crimes financiers et aux droits de l'homme.

#### **4.1.2. Réforme de la détention préventive et mise en place de tribunaux rapides**

La détention préventive prolongée constitue une problématique majeure à la fois administrative et judiciaire. Afin de réduire les délais de traitement des affaires, la création de tribunaux rapides spécialisés dans l'examen des affaires de détention préventive est essentielle. Cette réforme, inspirée du modèle colombien, permettrait non seulement de réduire la surpopulation carcérale, mais aussi d'assurer un traitement plus humain des personnes en attente de jugement.

Pour soutenir cette initiative, il est indispensable de numériser les dossiers judiciaires et de centraliser les juridictions. Cela améliorerait la coordination des affaires entre les différentes instances et permettrait d'éviter les retards.

#### **4.1.3. Renforcement des barreaux et formation continue**

Le rôle des barreaux dans les différentes juridictions doit être consolidé pour offrir un meilleur soutien juridique aux populations des zones éloignées ou marginalisées. En collaboration avec le CSPJ, les barreaux doivent garantir une formation continue des professionnels du droit (juges, avocats, magistrats), incluant des modules sur l'éthique professionnelle, la lutte contre la corruption et l'utilisation des nouveaux outils numériques.

Une approche basée sur le modèle britannique de formation continue obligatoire pourrait être conforme à notre réalité. Ce modèle permettrait aux professionnels du droit de rester à jour sur les réformes, les évolutions législatives et les meilleures pratiques internationales. Une telle mesure renforcerait l'intégrité et la compétence des acteurs judiciaires, en particulier dans un contexte de crise où la justice doit être à la fois accessible et efficace.

#### **4.1.4. Renforcement des mécanismes de surveillance et des contrôles internes**

Pour garantir un équilibre des pouvoirs et renforcer la transparence dans les décisions judiciaires, il est essentiel d'améliorer les mécanismes de surveillance et de contrôle interne. Inspiré du système américain de checks



and balances, un comité indépendant pourrait être créé pour surveiller les actions des juges et des commissaires de gouvernement. Ce comité aurait pour rôle de superviser les affaires jugées, les décisions controversées, les détentions préventives prolongées, et l'application des peines.

Des audits réguliers des décisions de justice, menés par des instances internes et indépendantes, contribueraient également à renforcer l'équité et la transparence. Ces audits permettraient de détecter les dysfonctionnements et de proposer des réformes adaptées.

#### **4.1.5. Numérisation des procédures judiciaires et transparence des informations**

La numérisation des procédures judiciaires est un levier crucial pour moderniser le système judiciaire haïtien. La création d'une plateforme numérique dédiée à la gestion et à la traçabilité des informations judiciaires permettrait de synchroniser, archiver et rendre accessibles les décisions de justice. Cette plateforme favoriserait également la transparence et la réduction des délais de traitement des affaires, tout en offrant aux citoyens la possibilité de suivre l'évolution de leurs dossiers en temps réel.

De plus, la publication régulière de rapports sur les performances des tribunaux et les dépenses judiciaires serait une mesure indispensable pour assurer une gestion transparente des ressources publiques. Un mécanisme de contrôle externe, tel qu'un audit indépendant par des organismes internationaux, pourrait surveiller la gestion des finances publiques et renforcer la confiance des citoyens.

#### **4.1.6. Réformes législatives et institutionnelles**

Pour appuyer ces réformes, il serait nécessaire de proposer des lois visant à moderniser le cadre législatif et institutionnel du système judiciaire haïtien. Par exemple :

- a) Une loi pour la création de tribunaux rapides, chargés des affaires de détention préventive prolongée.
- b) Une loi instituant des comités de surveillance indépendants, chargés de veiller au respect de l'éthique judiciaire.
- c) Une loi pour le renforcement de l'autonomie des institutions telles que l'UCREF et l'ULCC.

#### **4.1.7. Renforcement des droits humains et égalité des genres**



Un autre axe clé des réformes serait la création d'un organisme public dédié à la protection des droits humains et à la lutte contre les inégalités de genre dans le système judiciaire. Cet organisme pourrait collaborer avec les tribunaux et les institutions judiciaires pour promouvoir la sensibilisation aux droits humains et garantir un traitement équitable des affaires impliquant des préjugés de genre ou des violations des droits fondamentaux.

#### **4.1.8. Création d'une Commission Nationale pour la Transparence et l'Intégrité (CNTI)**

Pour assurer une gestion transparente des ressources publiques et lutter contre la corruption, la mise en place de la Commission Nationale pour la Transparence et l'Intégrité (CNTI) pourrait s'avérer cruciale. Cette commission superviserait les initiatives visant à promouvoir la transparence au sein des institutions judiciaires et assurerait l'intégrité des fonctionnaires impliqués dans le processus judiciaire. Elle jouerait également un rôle de veille citoyenne, en permettant aux citoyens de signaler les cas de corruption ou d'abus de pouvoir dans le système judiciaire.

Le renforcement de notre système de justice nécessite une approche intégrée et cohérente, reposant à la fois sur la modernisation des procédures, l'amélioration de la transparence et l'adoption de réformes législatives et institutionnelles ambitieuses. Les institutions existent et doivent pleinement assumer leurs responsabilités. Une meilleure coordination entre les organismes de contrôle, accompagnée d'une campagne de sensibilisation des citoyens sur leurs droits et d'une gestion transparente des informations, est d'une nécessité incontestée. Les acteurs chargés de rendre des comptes doivent faire face à leurs obligations. L'amélioration du système judiciaire, fondée sur l'innovation stratégique et le renforcement des capacités, passe inévitablement par la dynamisation des structures déjà en place.





## Bibliographie

- ✓ Acemoğlu, Daron, et Robinson, James A. Prospérité, puissance et pauvreté : Pourquoi certains pays réussissent mieux que d'autres. Markus Haller, 2015. Lien
- ✓ CASTOR, Suzy, HURBON, Laënnec, ANTONIN, Arnold, GILLES, Alain. État de droit en Haïti, Histoire Immédiate et Inachevée. 2013.
- ✓ Fukuyama, Francis. Political Order and Political Decay: From the Industrial Revolution to the Globalization of Democracy. Farrar, Straus, and Giroux, 2014.
- ✓ Jabouin, Evens. "La crise contemporaine haïtienne : entre manœuvres politiques et corruptions." Études caribéennes, 2020. Lien
- ✓ McAll, Christopher. "De l'individu et de sa liberté." Sociologie et sociétés, vol. 41, no. 1, 2009, pp. 177-194.
- ✓ Rawls, John. A Theory of Justice. Harvard University Press, Belknap Press, 1971. Lien
- ✓ Sen, Amartya. Development as Freedom. Oxford University Press, 1999. Lien
- ✓ Verlin, Jean. "Haïti : État failli, État à (re)construire." Cahiers des Ameriques Latines, 2014, pp. 25-40. Lien

## Webographie

- ✓ Amnesty International, « Droits humains en Haïti, 10 ans après le séisme », 2020.
- ✓ Amnesty International, « Haïti : la situation des droits humains », 2023
- ✓ Avocats Sans Frontières Canada (ASFC) « Renforcement de l'Etat de Droit », 2022.
- ✓ Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), « Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti, octobre - décembre 2023 », 2024.
- ✓ Centre pour les Droits Civils et Politiques (CCPR-Centre) « Rapport de la Société Civile sur la mise en œuvre du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques », 2016



- ✓ Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), « Situation des Droits Humains en Haïti », 2022. Human Rights Watch (HRW), « Haiti, événements de 2023 », 2024.
- ✓ Institute for Justice and Democracy in Haiti, « Les défis du secteur de la justice en Haïti », 2022.
- ✓ OCDE, « Colombie, Rapport Phase 3 », 2020
- ✓ ONU Femmes, « Autonomisation des femmes et des filles en pleine crise humanitaire », 2024
- ✓ Perspective Monde «Inde : la Cour suprême décriminalise enfin l'homosexualité.», Article
- ✓ Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), « Programme d'appui à la justice contre l'impunité – PAJLI », 2023.
- ✓ Rapport Neges Mawon « Droits des femmes, des filles et des minorités sexuelles en Haïti », 2023
- ✓ RWANDA GOVERNANCE BOARD, « Governance Scorecard 5th Edition », 2018
- ✓ Transparency International, « Indice de perception de la corruption 2023: Une corruption non maîtrisée par des systèmes judiciaires de plus en plus faibles », 2024.